

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DU LAC OPASATICA, DU LAC DES QUINZE,
DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE et DU RÉSERVOIR DECELLES
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 mai 2007, 14 h
Conseil de la nation Anishnabe
1007, rue Wenecec
Lac-Simon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 MAI 2007 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTS :

VALERIE WABANONIK

RYAN PIEN

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS 4

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonjour, tout le monde. Merci de bien vouloir nous accueillir chez vous pour cette première séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur les projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles.

10 Alors, j'ai un petit peu de texte à vous dire de formel. Après ça, on pourrait peut-être gérer ça de façon moins formelle.

15 Je me présente, je suis John Haemmerli. Je préside cette commission et je suis accompagné de madame Anne-Lyne Boutin, que vous connaissez déjà puisque c'est elle qui organise la présence de tout le monde ici; de madame Sophie Hamel-Dufour et de monsieur Mathieu St-Onge qui sont les analystes; de madame Danielle Harvey, qui est la responsable des relations avec les citoyens et avec la presse; madame Lise Maisonneuve, qui est la sténotypiste et qui va enregistrer tout ce qui se dit cet après-midi.

20 Alors, nous représentons le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement du Québec qui est un organisme indépendant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, même s'il relève de la même ministre.

25 Notre mandat, c'est, avec l'aide des citoyens, des organismes, des communautés, d'examiner les impacts des projets sur le milieu naturel, social, économique, culturel. Étant donné que les vingt-cinq années de pratique du BAPE nous ont aidés à forger des règles de consultation, bien, il y a premièrement le caractère public de l'audience, c'est pourquoi madame Maisonneuve est ici, ça offre aussi l'avantage de retrouver tout ce qu'on a dit et à la commission de ne rien perdre de vos questions et de vos opinions. Ça implique donc que chacun devra s'identifier clairement lorsqu'il prendra la parole.

35 Et les transcriptions de la séance seront disponibles dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE à peu près une semaine après cette séance. Alors, comme vous le savez probablement déjà, les documents relatifs aux projets peuvent être consultés ici au Conseil de bande, à la Bibliothèque municipale de Val-d'Or et sur le site Internet du BAPE.

40 Cette séance présente un caractère spécial parce que c'est normalement la deuxième partie. La première partie, qui servait à présenter les projets, a eu lieu en avril 2007. Il y a eu des séances à Val-d'Or, à Rouyn-Noranda et à Angliers. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a présenté des propositions de plan de conservation pour les quatre territoires qu'on a mentionnés tantôt et puis il a répondu, avec l'aide des gens du

ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'autres organismes gouvernementaux, aux questions des participants.

45 Et dans le cas de Lac-Simon, monsieur Georges Wabanonik était là à titre de personne-ressource, il représentait votre communauté, il a répondu aux questions de la commission et il avait déposé une carte des territoires utilisés par la communauté selon ce que les Aînés avaient défini.

50 Alors, le but de la séance en deuxième partie, c'est de recueillir votre opinion sur le projet. Toutefois, afin de faciliter l'apport de la communauté à ces travaux, la commission vous permettra de poser encore, si vous le désirez, des questions.

55 Alors, nous avons avec nous les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Alors, je vais laisser peut-être monsieur Marc-André Bouchard, qui était le chargé de projet dans ces dossiers-là, nous présenter les gens qui l'accompagnent. Monsieur Bouchard.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

60 Alors avec moi, à ma droite, Wendy Giroux qui est aussi chargée de projet pour d'autres projets d'aires protégées; Édith van de Walle, qui est la directrice régionale pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bouchard. Et il y a aussi avec nous des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Alors, monsieur Desrochers, si vous voulez vous présenter et présenter votre collègue, s'il vous plaît.

70

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

75 Alors, Sébastien Desrochers. Je suis effectivement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Québec. Je suis accompagné de monsieur Gilles Fournier, qui est chef de l'unité de gestion de la Megiscane à Senneterre et qui est bien connu de la communauté, qui est le porte-parole du ministère pour différents dossiers avec la communauté.

LE PRÉSIDENT :

80 Merci. Alors, c'est ça. Donc, on vous autorisera à questionner, si vous avez encore à le faire. On entendra votre opinion également si vous voulez le faire.

85 Je vous rappelle que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris de décision finale pour ces projets-là, même s'ils ont un statut provisoire de protection.

Je tiens aussi à préciser, comme je l'ai fait en première partie, que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre, mais qu'elle s'intéresse aux raisons et aux arguments qui appuient votre position sur le projet ou votre opinion. Alors, on en tiendra compte dans notre analyse. On va remettre notre rapport quelque part au mois d'août prochain à la ministre et, lorsque notre rapport sera remis, la commission sera dissoute, elle n'existera plus.

95 Pour ce qui est de l'horaire de cet après-midi, on a jusqu'à 17 h pour passer à travers cette séance. Et si, à la suite de la séance, vous avez de nouvelles informations et que vous désirez prendre le temps pour envoyer un mémoire à la commission, vous pourrez le faire jusqu'au 8 juin 2007.

100 Alors, moi, j'ai fait le tour. Je voulais encore rajouter que je vous demanderais pour le bon déroulement de la chose d'éteindre vos téléphones cellulaires, s'il vous plaît, et puis je pense qu'on va y aller.

105 Alors, ce que je voulais savoir en premier lieu de la part des représentants de la communauté, c'est est-ce que le projet vous est connu? Est-ce qu'il est nécessaire que les gens du ministère vous fassent une présentation ou est-ce que, avec les dossiers qui sont à votre disposition, ça va?

M. RYAN PIEN :

110 Malheureusement, nous, on a été désignés juste ça fait pas longtemps de ça. J'aimerais une représentation de chaque organisme si ça ne vous dérange pas.

LE PRÉSIDENT :

115 C'est monsieur Bouchard. Alors, je ne sais pas, vous pouvez peut-être expliquer.

J'aimerais peut-être vérifier avec les gens de la communauté, parmi les quatre territoires que vous avez dans le rapport, lesquels vous intéressent. Il y a quatre projets de réserves de biodiversité qui sont projetés. De ce que je sais de la répartition des territoires parmi les communautés...

120 **M. RYAN PIEN :**

C'est le réservoir Decelles.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Decelles et Piché-Lemoine?

130 **M. RYAN PIEN :**

Opasatica.

LE PRÉSIDENT :

135 Opasatica aussi ?

M. RYAN PIEN :

On va vous revenir là-dessus plus tard.

140

LE PRÉSIDENT :

Moi, je voudrais savoir si monsieur Bouchard doit vous présenter les quatre territoires ou lesquels en particulier vous voulez entendre parler d'eux.

145

Alors, monsieur Bouchard, si vous voulez débiter ?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

150 J'ai vérifié avec monsieur Pien et ce serait les territoires de la forêt Piché-Lemoine, du réservoir Decelles et peut-être lac des Quinze. Donc, je vais essayer de faire une présentation raccourcie. Je vais parler directement des deux territoires.

155 Donc, le territoire de la forêt Piché-Lemoine, c'est un territoire qui a été une proposition d'aire protégée de la part d'un organisme de conservation qui est établi dans le secteur de Val-d'Or et de l'Abitibi. C'est un territoire de 94 kilomètres carrés environ. C'est situé à proximité du centre-ville de Val-d'Or. On protège essentiellement des écosystèmes forestiers de la forêt d'épinette noire, de bouleau jaune, ainsi que le lac Lemoine où il y a quand même beaucoup d'activités nautiques et récréatives.

160

En fait, à l'origine, la proposition visait à protéger la forêt Piché-Lemoine, qui est un territoire désigné par la Ville de Val-d'Or et la MRC de la Vallée-de-l'Or comme étant un statut récréatif. Lorsqu'on regarde les cartes, le territoire de la forêt Piché-Lemoine désigné par la Ville et la MRC n'est pas entièrement inclus dans notre territoire.

165

La limite nord suit une ligne de claims miniers. Sur la carte ici qui a été déposée en

170 audience publique, tout ce qui est gris pâle, c'est des claims miniers autant du côté est que du côté nord. Donc, selon notre législation, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, on ne peut pas faire des aires protégées là où il y a des claims, règle générale. Donc, essentiellement, c'est ça.

175 Il y a aussi la partie sud, au sud-est du lac Lemoine, où on a suivi une bande de 500 mètres à partir du lac. Il n'y a pas de forêts qui ont un caractère exceptionnel en soi. Il y a quelques peuplements de bouleau jaune qui sont près de la limite nord du territoire, que les forêts de bouleau jaune occupent, qui sont situés dans cette réserve-là. C'est un territoire qui a quand même un potentiel récréatif parce qu'il est situé près de la Ville de Val-d'Or.

180 Donc, essentiellement, c'est le portrait de ce territoire-là. Je ne sais pas si je devrais tout de suite présenter l'autre territoire, à moins qu'il y ait des questions tout de suite?

180 **LE PRÉSIDENT :**

185 Je suggérerais de terminer avec l'autre territoire et peut-être prendre un petit peu de temps pour dire les effets que ce statut-là aurait ou n'aurait pas sur les activités de la communauté.

185 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

190 **LE PRÉSIDENT :**

Puis après ça, on verra.

195 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

200 Pour cette réserve de biodiversité là, comme toutes les autres, le statut de réserve de biodiversité, autant le statut projeté que le statut permanent, le régime d'activités est le suivant. D'abord, les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sont interdites. Les activités forestières, minières, que ce soit l'exploration ou l'exploitation, sont interdites et tout aménagement hydroélectrique ou la production commerciale d'énergie. Donc, le statut de réserve de biodiversité vise principalement à interdire ce type d'activités là, qui sont considérées comme étant des activités qui ont le plus d'impact sur le milieu naturel.

205 Ensuite de ça, toutes les activités récréatives de type randonnées pédestres, ski de fond, raquette, chasse, pêche, piégeage, la circulation en VTT, en motoneige, en bateau à moteur demeurent des activités qui sont permises. Donc, il n'y a pas de contraintes de façon

générale pour les réserves de biodiversité par rapport à ces activités-là. Et toutes les activités traditionnelles de type chasse, pêche, piégeage, cueillette que les communautés autochtones ont l'habitude de pratiquer, c'est des activités qui sont permises et qui continuent d'être réalisées sans aucune contrainte. Donc, essentiellement, c'est ça.

Il y a certaines activités ou interventions qui sont sujettes à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et c'est des activités ou des interventions de type aménagement d'infrastructures. Par exemple, si on veut créer un nouveau sentier, on veut construire, je ne sais pas, un refuge ou une infrastructure quelconque, ça, c'est sujet à une autorisation du ministère pour vérifier si l'emplacement de cette infrastructure-là peut avoir un impact sur le milieu naturel.

Il y a tout ce qui est chalet de villégiature. Bon, on sait que le ministère des Ressources naturelles loue des terrains riverains pour la construction de chalets de villégiature, aussi vont louer des emplacements pour la construction d'un camp de chasse. Les nouveaux droits fonciers à des fins personnelles sont généralement interdits. Donc, il n'y aura pas de nouveaux développements de chalet de villégiature ou de camp de chasse. Ça ne s'applique pas avec les camps, par exemple, de piégeage ou les camps que vous pourriez déjà avoir construits et que vous souhaiteriez construire sur le territoire, mais ça s'applique vraiment aux droits fonciers du MRNF.

Donc, en gros, c'est à peu près ça la façon dont seraient régis ces territoires-là, côté interdiction, permission et contraintes à l'utilisation. Grossièrement, c'est ça. Ce que je vous ai dit comme régime d'activités, ça s'applique de façon générale à toutes les réserves de biodiversité au Québec. Donc, c'est la même chose pour celle du réservoir Decelles.

Le territoire du réservoir Decelles, ce territoire-là a été protégé... en fait, il protège des écosystèmes où il y a beaucoup de collines à l'ouest. Dans ce cas-ci, c'était surtout des éléments de géomorphologie, des dépôts de surface, donc des types de milieux qu'on cherchait à protéger. Il y avait beaucoup de types de milieux différents dans ce secteur-là.

C'est un territoire qui a été quand même passablement perturbé. En fait, il y a eu beaucoup de coupe forestière dans les dix, vingt dernières années. Par contre, une fois protégés, ces écosystèmes-là vont se recréer, ils vont se redévelopper. Donc, on devrait avoir un peu le type de forêt qu'on cherchait à protéger, bien que pour le moment on parle de forêts qui sont généralement de vingt à trente ans mélangées, en reconstitution.

C'est un territoire qui n'est pas autant occupé que par exemple celui de la forêt Piché-Lemoine où il y a beaucoup, beaucoup de villégiature le long du lac Lemoine. Dans ce cas-ci, il y a trois pourvoyeurs qui opèrent surtout pour des forfaits de pêche sur les abords du réservoir Decelles.

250 Ce territoire-là est éclaté. Donc, comme vous voyez sur la carte, il est séparé en plusieurs parties, notamment parce qu'il y a entre autres quelques claims miniers. Il y a aussi des terrains privés parce qu'il y a le barrage Rapide-Sept à l'entrée de la rivière des Outaouais.

255 Puis il y a une réserve écologique qui existe. Là, elle n'a pas affichée sur cette carte-là, mais c'est la réserve écologique des Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana. Donc, en protégeant le territoire de chaque côté, on venait consolider la protection des dunes de la réserve écologique.

Donc, essentiellement c'est ça, pour faire une présentation improvisée comme ça.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

265 Peut-être je pourrais rajouter un élément. C'est que, en fait, le trois quarts de la réserve de biodiversité du réservoir Decelles fait partie de la réserve à castor du Grand-Lac-Victoria. Donc, il y a des droits de piégeage en faveur de, je crois, votre communauté.

270 Comme, nous, on n'a pas les limites des terrains de piégeage dans les réserves à castor, on ne sait pas s'il y a des terrains qui appartiennent à Kitcisakik ou à Lac-Simon, mais peut-être vous allez pouvoir nous le dire à ce moment-là.

M. RYAN PIEN :

275 On a tenté d'approcher eux autres au cours des trois dernières années sans avoir aucune nouvelle d'eux autres. Je disais que pour le chevauchement entre Kitcisakik et Lac-Simon, jamais on a fait une réunion exprès pour ça. Donc, nous autres, on attend toujours des nouvelles des autres qui décident. Ça fait que nous, le Lac-Simon, on est toujours en attente. C'est ça qui ralentit.

280 **LE PRÉSIDENT :**

285 Parce que la carte que monsieur Wabanonik a déposée en première partie, c'était la carte des usages à l'époque de la communauté du Grand-Lac-Victoria. C'est pour ça, là, parce qu'il y a une partie des terrains qui est utilisée par vous et une partie qui est utilisée par Kitcisakik. C'est ça?

M. RYAN PIEN :

290 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous avez encore un...

295

M. RYAN PIEN :

Là, il y a un long processus à faire là-dessus, on travaille tranquillement mais pas vite.

300

LE PRÉSIDENT :

D'accord. En première partie aussi, monsieur Wabanonik a mentionné qu'il y avait des projets sur le territoire, entre autres dans le territoire de Piché-Lemoine. Est-ce que ça vous dit quelque chose? Est-ce que vous avez de l'information sur ces projets-là?

305

M. RYAN PIEN :

En ce qui me concerne, je n'ai pas d'information pour l'instant. Moi puis Georges Wabanonik, lui il était là à la première audience, ça fait que ça fait pas dix, quinze minutes qu'on m'a désigné pour venir ici là, ça fait qu'on n'a pas eu le temps de se donner des informations.

310

LE PRÉSIDENT :

Il mentionnait des projets que la communauté avait. Alors, je ne sais pas si vous les connaissez vu que vous travaillez pour le même département que lui.

315

M. RYAN PIEN :

La façon dont monsieur Wabanonik procède pour faire ces informations-là, c'est qu'il en discute premièrement avec les hauts placés, je veux dire mon boss Marlène, qui est la directrice de notre département. Puis une fois que tout ça, ça va être bien structuré et tout, bien, il nous met au courant. Ça fait que pour l'instant, j'imagine qu'il doit avoir ces informations lui en sa possession.

325

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, à la limite, on pourra lui adresser une question écrite, ou vous pourriez lui en parler et vous en parlerez après avec les analystes pour savoir si vous avez de l'information là-dessus.

330

M. RYAN PIEN :

Oui.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez la déposer à la commission.

M. RYAN PIEN :

340

Oui.

LE PRÉSIDENT :

345

Merci. Donc, j'imagine, monsieur Pien, la réponse que vous venez de me faire, elle vaut aussi pour la sauvagine. Parce que monsieur Wabanonik disait, bon : «Oui, on protège des écosystèmes terrestres, mais on trouve qu'on devrait en faire plus pour la sauvagine.» Mais vous ne savez pas s'il avait quelque chose en tête ou pas?

350 **M. RYAN PIEN :**

Plutôt ces dernières années, on l'a tout le temps dit mais on ne l'a pas tout le temps fait. Ça n'a pas été reconnu comme des zones de protection, c'est ça que je veux dire. On a exploité plusieurs places où ce qu'on devait protéger, mais on a soumis ça à l'organisme attribué, approprié je veux dire. Ça fait qu'on n'a toujours pas eu des retours en ce qui concerne ces zones de protection là. Mais qu'on les a identifiées sur place. Nous, on a un ordinateur à notre bureau; on les a toutes ces données-là. Mais lesquelles qui ont été approuvées, je pourrais pas vous le dire pour le moment.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on va vous revenir. Je pense qu'un des deux analystes, ça va être monsieur St-Onge qui va vous revenir au téléphone, peut-être pour qu'on puisse avoir une partie de cette information, au moins voir s'il y a des chevauchements avec les deux projets qui sont proposés.

365

M. RYAN PIEN :

Comme ça, c'est dur à dire à l'oeil là.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais si vous avez une carte, par exemple, des endroits que vous avez localisés, si vous pouvez la déposer, bien, nous, on s'occupera de regarder s'il y a des chevauchements ou pas.

375

Maintenant, je ne sais pas si, du côté du ministère du Développement durable ou du MRN, vous aviez des questions par rapport à ces projets-là pour la communauté?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

380

Pas des questions précises. C'est sûr que pour nous, pour continuer à travailler sur ces projets-là, toute information dont on ne dispose pas, qui est des sites d'intérêt écologique, patrimonial ou culturel pour vous, c'est sûr que ça nous intéresse pour adapter le projet aux réalités de l'utilisation du territoire que vous en faites.

385

Éventuellement aussi, on aimerait pouvoir échanger avec vous pour connaître un peu plus l'utilisation que vous faites de ces territoires-là, les activités, pas pour faire une enquête en tant que telle, mais vraiment pour connaître un peu la réalité d'utilisation, pour qu'on ajuste notre projet pour tenir compte de vos préoccupations mais de l'utilisation que vous en faites aussi. Pour nous, ça peut être un travail qui se fait vers un statut permanent pour le futur.

390

Mais comme les limites des terrains de trappe, c'est sûr que c'est intéressant pour nous de savoir avec qui on doit discuter lorsqu'il s'agit... s'il y avait un projet particulier sur un site spécifique, de savoir à qui s'adresser, ça peut être intéressant, c'est qui le maître de trappe et tout ça.

395

Mais ça, c'est des informations qu'on n'a pas encore à notre disposition, mais qu'on pourrait échanger des données ou des informations justement dans le futur. Mais on n'a pas de questions précises par rapport à des projets de mise en valeur.

400

Évidemment, ce serait intéressant pour nous de savoir quels seraient les projets de la communauté de Lac-Simon qui pourraient toucher ces territoires-là et c'est quoi la nature de ces projets-là, leur ampleur, tout ça, et les sites d'intérêt aussi.

405 **LE PRÉSIDENT :**

C'est évident que le statut que vous donnez, s'il protège des activités industrielles et finalement qu'il est positif pour les activités traditionnelles, si la communauté avait un projet de développement par exemple, je ne sais pas, moi, une auberge ou des bâtiments pour accueillir les touristes, bien, là, ça ne marcherait pas dans le cadre du territoire que vous voulez protéger.

410

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

415 Sans dire que ça ne marcherait pas, je dirais que selon notre règlement, notre régime d'activités, ce serait sujet à autorisation. Nous, on veut permettre de façon générale que, s'il y a du développement ou de la mise en valeur, que ça soit compatible avec la vocation d'une aire protégée.

420 Lorsqu'on parle d'hébergement, ça peut devenir compatible s'il y a des activités de découverte de la nature associées. Donc, ça dépend beaucoup des caractéristiques du projet, mais c'est sujet à autorisation. Si c'était un projet de coupe forestière dans notre aire protégée, bien, là, c'est sûr que selon notre loi, strictement parlant, c'est interdit. Par contre, on sait qu'il y a d'autres législations qui entrent en ligne de compte, qui dépassent un peu notre juridiction.

425 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça, monsieur Pien, tantôt que je vous ai dit : si vous avez des projets, on est intéressés à le savoir.

430 Là, il y a deux choses. Monsieur Bouchard vous dit : «On est intéressés à communiquer avec vous et à cheminer pour aller jusqu'au statut permanent, s'il y a lieu.» Ça, ça peut prendre un certain temps. Monsieur Bouchard nous dira le délai. Pour la commission, on a peu de temps, dans la mesure où au mois d'août on va remettre notre rapport à la ministre. Et puis si vous avez des messages à faire passer ou si vous avez des préoccupations par rapport à ça, c'est pourquoi
435 je vous posais la question tantôt, si vous avez de l'information sur les projets, qu'on puisse en disposer assez rapidement pour en tenir compte dans les recommandations qu'on va faire sur ces territoires-là.

440 Ce que je voulais préciser aussi, qui est d'ordre public, mais la réponse ne l'est pas encore, c'est qu'en première partie le Chef Steve Mathias de Winneway avait une préoccupation par rapport à l'effet de la désignation de ces territoires-là sur les titres autochtones. Et on a envoyé une question au Secrétariat aux Affaires autochtones. La réponse n'a pas encore été déposée publiquement. Elle devrait arriver sous peu. Je pense que c'est une question qui demande une certaine réflexion; donc, on n'a pas la réponse encore. Ça aussi, c'est quelque chose qui sera
445 déposé et qui sera envoyé avec les autres documents au Conseil de bande ici.

450 Alors, je ne sais pas si, à priori, vous avez des commentaires à faire sur la mise en réserve de ces territoires-là ou si vous préférez prendre votre temps et profiter du délai jusqu'au 8 juin pour déposer quelque chose, ou si vous voulez faire des commentaires tout de suite.

M. RYAN PIEN :

455 Je pense ce qui est préférable pour nous, Lac-Simon, je veux dire notre département, c'est qu'on va prendre notre temps, déposer nos opinions ainsi qu'un dossier avant le 8 juin. Ce serait préférable.

LE PRÉSIDENT :

460 Parfait. Madame Wabanonik, pas de commentaire?

Mme VALÉRIE WABANONIK :

Non.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame van de Walle.

Mme ÉDITH VAN de WALLE :

470 Je voulais juste ajouter un élément d'information. Le statut de la forêt Piché-Lemoine, Decelles, c'est le même statut que ce qu'on a déposé déjà pour le lac Sabourin. Donc, la réserve de biodiversité qui est proposée pour le lac Sabourin, c'est le même type de protection qui est proposé, si ça éclaire un peu pour votre réflexion.

475

M. RYAN PIEN :

Merci.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a les gens du MRN qui n'ont pas parlé. Je ne sais pas si eux ont des questions ou des préoccupations à exprimer.

485 **M. GILLES FOURNIER :**

Juste pour être certain, Ryan, vous êtes vraiment au courant où vous devez déposer pour le 8 juin vos commentaires? La ligne de transmission, est-ce que c'est bien clair pour envoyer vos commentaires?

490

M. RYAN PIEN :

C'est plutôt Georges qui devrait être au courant. Je suis pas mal sûr qu'il est au courant,

oui.

495

M. GILLES FOURNIER :

Ce serait peut-être bon de le rementionner.

500

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je pense que monsieur St-Onge va laisser ses coordonnées avant de partir. Ça va être lui votre point de contact au BAPE. Ça peut être aussi madame Boutin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission. Mais si vous voulez discuter des aspects techniques, ça va être avec monsieur St-Onge.

505

M. RYAN PIEN :

O.K., excellent.

510

LE PRÉSIDENT :

Vous avez encore plus le choix, madame Hamel-Dufour aussi. J'ai comme fait un lapsus parce qu'ils ont des répartitions de tâche qu'il m'arrive de confondre.

515

M. GILLES FOURNIER :

Peut-être un autre élément aussi, concernant les chevauchements dont on a discuté précédemment où Ryan faisait état de la situation entre les chevauchements au niveau de Kitcisakik, au niveau de Lac-Simon et au niveau de Winneway, pour nous, au niveau forêt aussi, il y a quand même beaucoup de discussions qui ont été faites avec les communautés pour justement provoquer certaines rencontres, et d'ailleurs il devrait en avoir une sous peu entre Grand-Lac-Victoria et le chef Pien pour valider le chevauchement, parce que ça cause des problèmes aussi au niveau des harmonisations au niveau de la consultation des plans d'aménagement.

520

525

Donc, on a demandé nous autres aussi, forêt, de rapidement faire des éclaircissements au niveau des chevauchements pour éviter qu'une communauté pourrait nous demander de protéger les abords d'un lac et l'autre de couper jusqu'au bord. Donc, il y a certaines incohérences qui arrivent à l'occasion.

530

Donc, madame Jérôme me disait qu'il est censé avoir une rencontre qui va se faire d'ici un mois, un mois et demi entre les deux chefs, le Chef de Grand-Lac-Victoria et le Chef de Lac-Simon.

535

Je ne sais pas, Ryan, si tu sais exactement la date, est-ce qu'elle est tombée? Ça devait se faire d'ici un mois, un mois et demi.

M. RYAN PIEN :

540

Pour l'instant, Marlène Jérôme ne nous a pas parlé. Elle ne nous a pas confirmé encore l'endroit et la date de cette rencontre. J'imagine que...

LE PRÉSIDENT :

545

En tout cas, ça aussi, ça peut nous intéresser dans le déroulement du dossier plus tard. Donc, on prend bonne note, merci monsieur Fournier.

550

Alors, un dernier tout de table, question, commentaire? On m'a dit que le Chef est encore en réunion. Alors, si vous n'avez pas d'autres commentaires à formuler sur le projet à ce moment-ci, on va attendre votre mémoire ou votre communication d'ici le 8 juin, et puis on va lever cette séance en vous remerciant d'être venus nous rencontrer, en remerciant tout le monde, tous ceux qui ont participé.

555

Je veux aussi vous dire qu'on est ce soir à Val-d'Or, à 19 h 30 et non à 9 h comme c'est écrit sur le panneau à l'entrée de l'hôtel; demain soir, à Rouyn-Noranda au Centre des Congrès. Le soir suivant, le 24, on sera à Angliers, à la salle de l'église. Et on devrait tenir une séance à Winneway le 25 en après-midi. Alors, ce sera comme ça que ça va se dérouler cette deuxième partie.

560

Alors, pour l'instant, ça met fin à cette première séance. Alors, merci à tous et au plaisir. Merci beaucoup.

565

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

570

LISE MAISONNEUVE, s.o.